



ENGAGEMENT COMME JEUNE AU PAIR

Vous êtes titulaire d'un Permis de Travail comme jeune au pair accueilli temporairement au sein d'une famille.

Vous êtes âgé de dix-huit ans au moins et n'avez pas encore atteint l'âge de vingt-six ans à la date de l'octroi de l'autorisation d'occupation et du permis de travail.

Avec la carte vous pouvez introduire une demande de visa D de 365 jours à multiples entrées.

Quelques conditions particulières :

1. Vous êtes accueilli temporairement au sein d'une famille, qui vous loge et vous nourrit en **contrepartie de légères tâches courantes d'ordre familial**, ce qui vous permet de perfectionner ses connaissances linguistiques et de développer votre culture générale par une meilleure connaissance du pays d'accueil.
2. Lors de votre demande de visa, **vous démontrez que vous connaissez vos obligations et vos droits vis-à-vis de la famille d'accueil. Vous prenez rendez-vous à l'Ambassade de Belgique à Nairobi via [e-Appointment](#) pour un entretien.** Vous sélectionnez « interview » comme service dans e-Appointment. Cet entretien a lieu de préférence dans l'après-midi du même jour où vous avez soumis votre demande de visa à TLS ou au moins un des jours suivants.
3. **Vous présentez un projet global de formation et activités culturelles** via, notamment, une inscription dans un programme de cours de langue dispensé par un établissement reconnu par les pouvoirs publics.
4. Pour des explications plus détaillées, suivez le lien vers le [SPF Travail](#).

Les documents justificatifs à produire :

Un dossier de documents originaux dans l'ordre de la liste ci-dessous,
Deux dossiers de copies des mêmes documents, dans le même ordre.

Pour votre information :

1. Les textes soulignés dans la liste sont des liens contenant des explications exhaustives. Les **textes en gras** concernent un **point d'attention**.
2. Les documents originaux vous seront restitués en fin de procédure ensemble avec votre passeport.

1) Passeport d'une validité d'au moins 12 mois et présentant au moins 2 pages inutilisées. (les deux dossiers de copies doivent comporter une copie du passeport)
2) Preuve de paiement de la <u>redevance</u> sur <u>le compte de l'Office des Etrangers</u>
3) Preuve de paiement des <u>droits de visa</u> pour la demande de visa D (long séjour) sur <u>le compte de l'Ambassade de Belgique à Nairobi</u>
4) 2 formulaires de demande de visa, dûment complétés, signés et datés .
5) 2 photos d'identité récentes.
6) Copie de votre carte d'identité nationale OU carte de résidence (si vous résidez à Madagascar, aux Seychelles ou aux Comores sans en avoir la nationalité).
7) Un permis de travail B (original en cours de validité)
8) Copie de l'engagement par la famille d'accueil, votre contrat en tant qu'au pair.
9) Votre inscription dans un programme de cours de langue.
10) Un <u>certificat médical</u> , établi depuis moins de 6 mois par un médecin agréé.
11) Un <u>certificat attestant l'absence de condamnations</u> pour crimes ou délits de droit commun, délivré depuis moins de 6 mois, légalisé par le Consulat honoraire à Antananarivo (Madagascar), par l'Ambassade de Belgique à Nairobi (les Comores) ou avec apostille (Seychelles).

Plus spécifique - voir sous points 2 et 3 des conditions particulières ; Vous démontrez que vous connaissez vos obligations et vos droits vis-à-vis de la famille d'accueil et vous présentez un projet global de formation et activités culturelles. Ces explications peuvent aussi se faire lors d'un **entretien**, que vous aurez à l'Ambassade.

Dans des cas exceptionnels, des documents supplémentaires peuvent être demandés par l'ambassade, même des documents ne figurant absolument pas sur la liste.

Pour plus amples de renseignements quant à la procédure et les délais de traitement veuillez consulter le site de l'Office des étrangers:

<https://dofi.ibz.be/fr/themes/ressortissants-dun-pays-tiers>